

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Publié le 15/02/2024
Mis en ligne le 16/02/2024

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Courriel de convocation envoyé le : 26/01/24

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludvine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoît LASCoux à M. Eric CORREIA, Mme Christine MARRACHELLI à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Eric BODEAU

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 53

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

**VOTE DES TAUX DE TAXE SUR LE FONCIER BÂTI, FONCIER NON BÂTI ET TAXE D'HABITATION
DES RESIDENCES SECONDAIRES – ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur Eric BODEAU

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2011, il appartient à la Communauté d'Agglomération de voter un taux d'imposition sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Les taux de fiscalités, dite « ménages », étaient fixés pour l'année 2023 comme suit :

- Taux foncier bâti : 4.42%
- Taux foncier non bâti : 4.53%
- Taux TH résidence secondaire : 12.08%

Les bases prévisionnelles 2024 seront notifiées à la collectivité courant mars 2024. Néanmoins, il appartient à la collectivité de statuer sur les taux 2024 de foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Il est proposé de maintenir les taux pour 2024 comme suit :

- Taux foncier bâti : 4.42%
- Taux foncier non bâti : 4.53%
- Taux TH résidence secondaire : 12.08%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- de fixer à 4.42% le taux de la taxe sur le foncier bâti pour l'année 2024,
- de fixer à 4.53% le taux de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2024,
- de fixer à 12.08% le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaire pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Eric", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ GRAND GUÉRET AGGLOMÉRATION" around the perimeter.

Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Christophe", is written in a stylized, cursive manner.